

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 7 (1871)

Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.
7^{me} année.



15 AVRIL 1871

N° 8.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Projet d'une caisse de retraite pour les instituteurs suisses. — Nécrologie.
— Des cartes géographiques. — Correspondance (fribourgeoise, neuchâteloise). —
Chronique scolaire.

PROJET D'UNE CAISSE DE RETRAITE POUR LES INSTITUTEURS SUISSES

L'idée d'une pension de retraite pour les instituteurs suisses en général, a surgi ces derniers temps et a fait l'objet de discussions contradictoires dans la presse scolaire. Cette création porterait le beau nom de *Fondation Pestalozzi*. L'entrée serait libre. Chaque sociétaire paierait 2 fr. au *minimum*, mais avec la latitude de payer 4, 6, 8, 10 fois cette somme pour celui qui voudrait quadrupler ou décupler la pension en perspective. La moitié des versements serait capitalisée. L'autre moitié serait affectée à pensionner les instituteurs qui auraient fait 30 ans de service. La première répartition se ferait au bout de 3 ans. Plus tard, la pension pourrait être étendue à ceux qui ont 25 ans de service et ainsi de suite.

« Certes, c'est, comme dit la *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, une pensée éminemment louable que celle de réunir par un lien permanent, continu et durable, le corps enseignant des divers cantons qui ne se rassemble que tous les deux ans. On ne saurait non plus se proposer une plus belle mission que celle de fonder au moyen de sacrifices volontaires une caisse de secours mutuels et de réaliser ainsi le principe de la solidarité entre instituteurs. Il y aurait certes là un acheminement considérable vers cette centralisation des écoles suisses que beaucoup appellent de tous leurs vœux, et cette centralisation s'accomplirait en dehors de toute action officielle, et indépendamment de l'uniformité des moyens d'enseignement et de l'organisation scolaire toujours difficile à obtenir des administrations publiques et à laquelle l'opinion publique s'oppose dans plusieurs cantons. La centralisation dont il est ici question dépend, au contraire, entièrement du libre arbitre et du bon vouloir des hommes d'école.

« Mais d'autre part que d'objections ne fait pas naître l'application de ce projet si séduisant en théorie ? Trop souvent dans la vie le sentiment dit *oui* et la froide raison, *non*. Un premier obstacle, c'est l'existence dans plusieurs cantons de caisses de retraite pour les instituteurs, de caisses de secours pour leurs veuves, pour leurs orphelins, pour les malades, les invalides de l'école, etc. Peut-on se figurer que ces caisses s'effacent devant la caisse centrale et que les ayant-droit renoncent à leurs prétentions ? Croit-on possible une fusion de ces caisses, alors que le canton de St-Gall nous offre le curieux et peu réjouissant spectacle de deux sociétés poursuivant le même but sous deux bannières confessionnelles différentes ? Celui qui a déjà une, deux ou trois cotisations à payer par an consentirait-il encore à contribuer à une troisième et quatrième institution du même genre ? Comment se procurerait-il l'argent nécessaire ?

« Une seconde objection est relative à l'administration de cette caisse ; elle ne laisserait pas que d'être compliquée et dispendieuse. De temps en temps aussi, se ferait sentir la nécessité d'assemblées générales. Chaque canton devrait avoir aussi au moins un représentant dans le conseil d'administration et un agent spécial pour la gestion des affaires.

« Une troisième difficulté et la plus grave de toutes, concerne les prétendus rendements d'une entreprise de cette nature, car c'est une erreur de s'imaginer que les profits s'accroissent en raison directe du nombre des sociétaires. Plus le nombre des individus payants qui composent la société est grand, plus aussi s'accroît le nombre des participants. Supposons une association de 10 instituteurs qui verseraient pendant 25 ans une annuité de 2 fr., la somme à retirer au bout de ce quart de siècle, ne sera que de 50 fr., plus les intérêts échus. La situation n'est pas sensiblement plus avantageuse, si le nombre des participants s'élève à 10,000 ou 15,000 ? On peut en juger par ce qui se passe en Thurgovie et à Zurich où chaque instituteur est tenu de verser chaque année 15 fr. dans la caisse pour assurer à sa veuve une minime pension de 100 francs. A quelle chiffre arriverait-on avec un chiffre de 2 fr. ? S'en trouverait-on mieux qu'en plaçant cet argent dans une caisse d'épargne ? »

Que de pénibles réflexions ces dernières lignes de la *Schweizerische Lehrer-Zeitung* ne doivent-elles pas suggérer aux instituteurs et aux amis sincères de l'instruction publique ! Quoi ! après un travail soutenu, consciencieux de 25, 30 ans, un instituteur n'a en perspective pour sa vieillesse que des secours insignifiants, insuffisants en tout cas pour le mettre à l'abri de la misère.

Et c'est pourtant à une position aussi fâcheuse, aussi déplorable, que vient encore souvent s'attaquer la législation cantonale, en ajoutant à tous les désavantages du manque de ressources pour l'avenir ceux d'une existence précaire, grâce à la réélection périodique.

Peut-on espérer que la législation fédérale vienne améliorer un peu cet état de choses et corriger les vices de la législation cantonale ? La révision annoncée ne renferme et promet rien de pareil, et l'instruction du peuple et tout ce qui y touche de près ou de loin demeurera étranger comme avant à la Confédération comme telle. Ceci nous ramène à la question que je traitais un jour incidemment et sans succès au congrès scolaire de Lausanne, mais que je compte bien aborder dans notre feuille où règne la liberté des opinions et des discussions. Aux cantonalistes de répondre, s'ils trouvent ces idées trop unitaires ou fédéralistes.

A. DAGUET.

NÉCROLOGIE SUISSE ET ÉTRANGÈRE

Aux hommes d'école que la Suisse romande a perdu ces derniers temps, la mort impitoyable est venue ajouter M. MULHAUSER, poète et instituteur de talent.

Jules Mulhauser était né au commencement de ce siècle. Il débuta comme gouverneur en Russie. Mais tandis qu'à peine éloignés de leur patrie, certains jeunes gens écœurés et écœurants, semblent rougir de leur origine et affectent un cosmopolitisme facile, Mulhauser, au contraire, se distinguait par l'ardeur de ses sentiments helvétiques et traduisait en vers français le *Guillaume Tell de Schiller*, qu'un de ses compatriotes, M. J. Denis Mauron, alors gouverneur chez le prince Youssoupof et plus tard conseiller d'Etat de Fribourg, faisait imprimer à ses frais avec une munificence républicaine et princière à la fois (1838). La traduction de Mulhauser, remarquable par de beaux vers et une fidélité qui n'excluait pas l'élégance, a pris rang parmi les monuments de notre littérature nationale. En Russie encore paraissait son Recueil de poésies, intitulé : *Exil et Patrie*, où se fait sentir le souffle puissant de la liberté. Qui ne connaît le Salut au Grütli, le chef-d'œuvre lyrique de Mulhauser ?

Il est une prairie au bord d'une eau profonde,
Asile inaccessible aux vains fracas du monde,
Où l'étranger souvent veut avoir médité ;
C'est là que vers le soir, au pied des monts sauvages,
J'aime à frapper encor les rochers des rivages,
Du nom chéri de liberté !

De retour de Russie, Mulhauser se livra à l'enseignement public et vécut successivement à Nyon, Lausanne, Genève et Versoix, où il est mort le 9 février à l'âge de 69 ans. En Suisse comme sur la rive étrangère, M. Mulhauser resta fidèle à la Muse patriotique. Mais ne pouvant pas se résigner au simple rôle de traducteur, il composa un poème sur la bataille de Sempach qui a été couronné par l'*Institut genevois en 1853*.

Comme instituteur, M. Mulhauser a rendu aussi des services qui avaient été assez appréciés pour que le gouvernement vaudois l'eût jugé apte à revêtir les fonctions de directeur du Collège cantonal de Lausanne.

Le corps enseignant du Jura bernois a fait de nouvelles et sensibles pertes par la mort de MM. Hisely, professeur à Neuveville et Bodenheimer professeur émérite à Porrentruy.

Frère d'un littérateur de mérite et d'un historien célèbre, le savant auteur des origines des Waldstätten, M. Charles Hisely était lui-même un homme fort versé dans plusieurs parties de la science, les mathématiques surtout et la géologie, et sa modestie égalait ses connaissances.

Par l'honorabilité de son caractère et la manière conscientieuse dont il exerçait les fonctions enseignantes, M. Isely s'était fait estimer de tous les citoyens éclairés, capables d'apprécier un homme d'école. M. Hisely était dans sa soixante-huitième année.

Porrentruy regrette M. le docteur BODENHEIMER. M. Joseph Bodenheimer, natif de Fribourg en Brisgau, mais établi depuis 40 ans sur les bords de l'Aleine, avait rendu d'excellents services comme professeur de physique et surtout de chimie au Collège de Porrentruy. Même après qu'il eut quitté les fonctions enseignantes, il continua de vouer ses soins à l'instruction du peuple et en particulier aux écoles populaires, dont mieux que personne il comprenait l'importance pour asseoir l'édifice de l'avancement intellectuel, et plus d'une fois le zèle que cet homme de bien déployait, put remettre en mémoire de ceux qui l'observaient ces paroles de l'immortel fabuliste :

« Eh bien ! défendez-vous au sage
« De se donner des soins pour le bonheur d'autrui,
« Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui ;
« J'en puis jouir demain et plusieurs jours encore. »

Le Collège et l'Ecole normale avaient aussi dans le docteur Bodenheimer un véritable ami qu'indignait toute tentative d'isolement, de scission et bien plus encore, l'esprit d'intrigue qui met les petites rivalités au-dessus de l'intérêt général. Ami dévoué de Thurmann, il le fut aussi de son successeur, qui trace ces lignes avec une émotion contenue. Élu membre de la Commission de la nouvelle école cantonale, il y exerça une influence salutaire due à sa perspicacité, à son bon sens pratique, à sa prudence et pour tout dire à une tolérance qui manque parfois aux plus grands amis du progrès et de l'avancement intellectuel et social.

L'Allemagne a vu s'éteindre une de ses gloires pédagogiques dans la personne de M. CURTMANN.

Le docteur Guillaume Curtmann, né à Alsfeldt le 3 mars 1803 et mort le 6 février dernier à Giessen, avait aussi débuté comme précepteur.

Successivement appelé aux fonctions de professeur au gymnase de Giessen (1826), de directeur du gymnase de Worms (1830) et enfin à celles de directeur de l'Ecole normale évangélique de Friedberg (1841), M. Curtmann avait trouvé le temps de créer une école réale à Offenbach (1834) et donné une autre preuve de son talent organisateur dans la refonte du système de l'instruction publique à Worms. Des ouvrages pédagogiques importants comme le *Lehrbuch der Erziehung* (Manuel d'éducation) lui avaient assigné une place à part parmi les pédagogues qui, au savoir profond, unissent l'expérience et la sagacité d'esprit que développent les études philologiques. Par de courts et lumi-

neux mémoires, Curtmann venait exciter aussi de temps en temps l'attention publique et soulever des questions d'un haut intérêt pour les écoles et le progrès. L'un des premiers, Curtmann proclama l'importance des écoles industrielles pour le sexe féminin (1836).

Dans son mémoire couronné sur *l'Ecole et la Vie*, Curtmann revendique pour la première fois une certaine indépendance. « Quand on « veut tout faire de par l'Etat, l'activité individuelle s'éteint. » Mais par ce principe, l'habile éducateur se prononçait contre une centralisation excessive. « Les forces mécaniques seules, disait-il, se laissent conduire à la règle et au compas. »

Le bagage pédagogique du pédagogue hessois est très considérable. Ses ouvrages touchent pour ainsi dire à toutes les parties de l'enseignement, en commençant aux premiers éléments. L'enseignement religieux lui-même a été traité par lui dans ses ouvrages de catéchétique, d'histoire sainte et dans le livre intitulé : *Miroir de la chrétienté*.

Par l'importance qu'il accordait à l'intuition, Curtmann se rattachait à l'école pestalozzienne. Cet homme remarquable est encore un memorable exemple de l'heureuse et féconde influence qu'une haute culture scientifique peut exercer sur la marche de l'instruction populaire.

A. DAGUET.



Des cartes géographiques et de la manière de les dessiner dans les écoles.

Les Cartes sont un puissant auxiliaire pour l'enseignement de la géographie. L'enseignement par les yeux est de première importance, pour plusieurs le seul efficace, pour tous d'une grande utilité. Une carte doit donner une idée du pays qu'elle représente : il ne suffit pas pour cela que les villes y soient à leur place, le cours des fleuves bien tracé, les limites territoriales exactes, il faut encore que la topographie soit bien rendue, de sorte qu'au premier coup d'œil on ait une idée vraie de la configuration du terrain. Tout le monde est d'accord sur ces points, mais comment a-t-on cherché à atteindre le but ? La France, qui a produit la magnifique carte de l'état-major, a, par conséquent, les moyens matériels d'avoir de bons atlas géographiques. Elle en possède de fort remarquables sous le point de vue de l'exécution, ils sont gravés avec un soin particulier : le papier sur lequel ils sont tirés est très beau, le tracé du cours des fleuves y est minutieusement indiqué, les villes bien placées, le réseau enfin est exact ; mais quand on examine la représentation du terrain, soit le relief topographique, on est tout étonné de voir combien cette partie importante est négligée.

Un exemple suffira pour prouver ce que nous venons d'avancer. La fort belle carte de France, publiée par Paulin et Le Chevalier, en 4 feuilles, à l'échelle de 1/1 000 000 000 (le kilomètre = 10 millimètres), donne un relief si défectueux que, de la frontière suisse jusqu'au Doubs, il semble qu'il n'y ait qu'une plaine sans accident de terrain. Dans la même carte, les montagnes d'Arrée en Bretagne, qui atteignent une hauteur moyenne de 100 mètres, sont aussi accentuées que les Vosges, qui arrivent jusqu'à 1000 mètres de hauteur moyenne, et même que les montagnes de l'Auvergne, qui atteignent près de 2000 mètres. Dans cette même carte aucune différence entre les chaînes de montagnes et les plateaux, entre les collines et les grandes hauteurs. Il est pourtant indispensable que l'on puisse, en consultant sa carte, reconnaître toutes ces différences de terrain, et l'échelle de la carte de Paulin et Le Chevalier permettait de le faire,

Le même reproche peut être fait à l'atlas du colonel d'État-Major Lapie. Cet atlas qui coûte 80 francs, que les libraires de Paris nous recommandent pour ce qu'il y a de mieux dans son genre, est très bien gravé, irréprochablement tiré sur beau papier, mais sa topographie laisse énormément à désirer au point de vue du relief. Qu'on examine sa carte de la Suisse et l'on ne trouvera pas ce jugement trop sévère. Du reste nous nous en remettons sur ce point à l'appréciation des hommes compétents qui ont visité l'exposition scolaire de cet été à Neuchâtel !

Les cartes anglaises ne sont point supérieures à celles de la France; elles sont gravées et imprimées avec autant et même plus de luxe, mais ne valent pas mieux au point de vue topographique.

Quant aux atlas américains si l'on en excepte le petit atlas illustré de notre compatriote M. Guyot, il sont encore inférieurs aux Anglais.

Les Italiens n'ont pas d'atlas connu, mais quelques cartes de ce pays qui nous sont tombées sous les yeux, nous font juger que leur exécution est bonne, et dirigée d'après les principes vrais.

Ces principes, que nous avons énoncés plus haut, ont dirigé les cartographes allemands, et en particulier l'institut de Justus Perthes à Gotha. Les atlas sortis de cet établissement priment tous les ouvrages de ce genre en Allemagne et même en Europe.

Cet institut comprend un personnel d'administration qui suffirait à gouverner un petit état; il a à sa solde des savants comme Berghaus, Peterman, Stieler, et pour dessinateurs des hommes qui comptent parmi les meilleurs topographes de l'Allemagne.

L'atlas de Stieler publié par cet institut a plus de cinquante ans d'existence et s'est toujours perfectionné. A chaque nouvelle édition, on ajoute de nouvelles cartes et l'on remplace les anciennes par de plus modernes : aussi l'on se demande comment, pour le prix de 60 francs, il est possible de livrer

83 planches, dont quelques-unes sont d'une exécution supérieure. Parmi ces dernières est une carte de la Suisse, réduite d'après celle de l'état-major fédéral, dite carte du général Dufour, qui est un modèle du genre. Elle est aussi claire que possible et cependant le relief des Hautes-Alpes et celui du Jura ressortent dans leurs vraies proportions, sans écraser pourtant le pays encore assez montueux qu'on appelle la plaine suisse, et qui est située entre le Rhin, le Jura et le pied septentrional des Alpes.

En Allemagne, et cela même dans les écoles primaires, on enseigne d'abord la géographie physique, puis la géographie politique des différents pays. L'instituteur doit faire comprendre à ses élèves la configuration, le relief des pays dont il leur parle ; il faut donc, même pour les écoles les plus humbles, des cartes exécutées avec soin. L'Allemagne a pour cela des cartes murales et des atlas bon marché, qui sont fort bien exécutés.

La plus petite école de campagne ne se contenterait pas des atlas français que l'on voit fréquemment dans nos écoles et nos colléges, atlas qui donnent aux élèves les idées les plus fausses sur la configuration du pays qu'ils étudient.

Citons comme exemple entre plusieurs la carte physique de la France dans l'atlas Le Chevalier, l'élève qui l'étudie n'aura qu'une image entièrement fausse de ce pays. Cette carte lui indique, par exemple, une chaîne de montagnes limitant au Nord le plateau de Langres, tandis qu'en réalité le terrain s'abaisse graduellement en terrasses, jusqu'aux lieux où ladite chaîne est indiquée. Nous en passons et des meilleures !

Il ne faut pas se figurer que la connaissance de la topographie d'un pays n'a pas d'importance, que l'essentiel est de connaître le nom de ses villes principales, le nom et le cours de ses fleuves et de ses rivières, celui de ses chaînes de montagnes et leur direction. A supposer que l'on se soit gravé toutes ces choses dans la mémoire, il manquera toujours mainte donnée de la plus haute importance.

La configuration d'un pays influe sur le régime de ses fleuves et de ses rivières, sur son climat et, par conséquent, sur ses produits, sur son industrie et, par une suite logique de ce qui précède, sur les occupations et même sur le caractère du peuple qui habite ce pays. Si l'élève peut voir, pour ainsi dire, le relief du pays dont on l'entretient, il comprendra de suite pourquoi tel canal, tel chemin de fer a été dirigé dans un sens plutôt que dans un autre, pourquoi les routes relient telles localités, et ne peuvent en rapprocher d'autres ; il comprendra comment telle industrie s'est établie dans une contrée, et pourquoi la culture de tel produit réussit dans une partie d'un pays et n'est pas même essayée dans une autre partie. Tout cela est nécessaire, car la géographie n'est plus, de notre temps, une nomenclature sèche, mais elle est en quelque sorte l'histoire naturelle des pays.

Qu'il me soit permis de développer sur ce point quelques idées ayant trait à l'enseignement de cette science si importante, et comprenant d'abord l'exécution des cartes composant un atlas, puis la manière dont les élèves doivent utiliser cet atlas.

(A suivre.)

DE MANDROT,
Colonel fédéral.

CORRESPONDANCE

Des bords de la Sarine, 22 mars 1871.

Comme les correspondances fribourgeoises n'apparaissent dans l'*Educateur* qu'à de très rares intervalles, permettez à l'un de vos fidèles abonnés, de vous transmettre quelques réflexions que lui a suggérées la présence des soldats français en Suisse. Si ces lignes vous paraissent mériter les honneurs de l'impression, veuillez avoir la bonté de leur faire réservé une place dans le prochain numéro de la *Revue*; plus tard, elles auraient perdu leur actualité.

L'internement en Suisse de l'armée française de l'Est, a eu pour conséquence une interruption momentanée d'un grand nombre d'écoles.

La Suisse, qui ne s'est jamais payé le luxe d'une armée permanente, ne possédait pas des locaux suffisants pour loger un si grand nombre de soldats, et cela au cœur d'un hiver exceptionnellement rigoureux. Force a donc été de transformer en casernes quelques-uns de nos établissements d'instruction publique.

Au moment où ils ont dû quitter le sanctuaire de l'éducation, pour faire place aux infortunés soldats français que le sort des armes venait de jeter sur le sol hospitalier de la Suisse, un sentiment de pitié mêlée d'indignation, doit s'être emparé de nos jeunes élèves, auxquels nous ne parlons de la guerre que pour la leur faire détester. C'est à l'école qu'ils ont appris à aimer Dieu et la patrie, et à maudire ceux qui, sous prétexte d'une vaine gloire et pour satisfaire leur ambition, n'hésitent pas à sacrifier la vie d'un million de leurs sujets! et maintenant cette école doit servir d'asile à des malheureux qu'une horrible guerre a jetés loin de leur patrie! Ah! combien cette pensée doit avoir fortifié dans leurs jeunes cœurs républicains, l'attachement à notre libre Suisse et à ses institutions!

A Fribourg, tous les établissements d'instruction publique ont été évacués par leur population, et ont servi à l'internement des militaires français. Au

moment où j'écris ces lignes, le Collège cantonal et l'École secondaire des filles ont seuls repris leurs cours, cette dernière, grâce à la générosité d'un membre du Conseil communal, qui a bien voulu mettre ses appartements à la disposition du personnel de l'école. Cette interruption des écoles pendant deux mois, est d'autant plus regrettable qu'elle a lieu à l'époque de l'année la plus favorable à l'étude. Ne vous semble-t-il pas qu'à Fribourg, la ville des couvents par excellence, on eût pu, dans cette occasion, utiliser quelques-uns de ces antiques manoirs, aujourd'hui déserts ou à peu près, afin de laisser les établissements d'instruction publique à leur destination ? Je laisse à de plus compétents que moi le soin de répondre à cette question.

Si les tristes événements qui viennent de s'accomplir, ont été généralement nuisibles à la cause de l'instruction populaire, espérons au moins que le séjour momentané de 85,000 soldats français en Suisse, aura pour conséquence le développement des institutions démocratiques en France. En général, les internés ont su apprécier les bienfaits de la liberté dont nous jouissons dans notre heureux pays ; ils ont compris que la paix, la prospérité et le bonheur d'un peuple, sont facilités grandement par la république. Puissent-ils, de retour dans leurs foyers, transmettre à leurs compatriotes les idées qu'ils ont puisées en Suisse, en se rappelant toutefois que la démocratie sans l'instruction est une chimère !

Je dois vous dire que j'éprouve de sérieuses inquiétudes pour l'avenir de la section pédagogique fribourgeoise. Le Comité central, nommé à Morat le 19 juillet de l'année dernière, n'a pas encore donné signe de vie. Il n'a pas même pu se réunir pour se constituer ! En présence d'une telle indifférence, on est à se demander si Fribourg, qui a été le berceau de notre Société pédagogique, en sera aussi le tombeau ?

Je vois aussi avec peine l'indifférence de plus en plus marquée avec laquelle les membres de notre corps enseignant accueillent tout ce qui a rapport à l'instruction publique. A peine ça et là, bien rarement encore, une correspondance dans l'*Educateur*. Pas d'article de fond venant directement de Fribourg ou du canton. Et dans la presse locale, pas de place pour les intérêts éducatifs. Nos politiques ont mieux à faire que de s'appesantir sur de pareils sujets (1).

Neuchâtel, le 20 mars 1871.

Permettez-moi de recourir à l'hospitalité de votre journal, pour un objet dont vous m'avez déjà permis précédemment d'entretenir vos lecteurs.

(1) Fribourg n'est pas le seul coin de la terre romande qui dorme. Nous ferons un jour le bilan des marmottes pédagogiques. Le mauvais exemple vient justement de là où devrait partir l'impulsion.

L'œuvre de la *Société de publications pour l'enfance et la jeunesse*, fondée en 1870, bien qu'entravée par les circonstances de la dernière année, a marché cependant. Des ouvrages déjà connus ont été obtenus par elle des éditeurs à des conditions très-avantageuses et sont offerts à MM. les pasteurs et instituteurs et aux membres souscripteurs de la Société à prix très-réduit. Des ouvrages nouveaux ont été adoptés et sont ou seront publiés par la Société.

Un premier catalogue de ces divers ouvrages a paru, et je le tiens à la disposition de toutes les personnes qui désireraient le posséder. Malheureusement, il n'a pas été possible, vu l'interruption des communications, d'organiser cet hiver un dépôt pour la vente dans la Suisse romande. Nous espérons que la chose ne tardera pas d'être arrangée.

MM. les souscripteurs ont droit, d'après les Statuts, à un exemplaire de chacun des trois ouvrages déjà publiés par notre Société elle-même. Ces ouvrages pourront, j'espère, leur être adressés prochainement.

Je prends la liberté de leur recommander de nouveau et de recommander au public, notre œuvre, et de solliciter les sympathies en sa faveur, dans l'espoir qu'avec de la persévérance, elle surmontera les difficultés attachées à tout commencement.

G. GODET.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — Il résulte du Rapport annuel de la Société de lecture de cette ville que le nombre des étrangers admis à fréquenter cet établissement, a été de 439, de toutes nations. On y trouve même des Grecs et des Turcs. La Société a dépensé fr. 24,142,80 c., qu'elle a payés au moyen de recettes équivalentes, en y comprenant les intérêts et le boni de 1869. La cotisation annuelle des sociétaires est fort élevée et va à 60 fr., ce qui pour 361 sociétaires qui ont payé pour toute l'année, produit une somme de 21,660 fr. Mais il y a des sociétaires qui n'ont payé que pour une partie de l'année, de 11 mois à 1. Le président de la Société pour 1871 comme pour l'année précédente, est M. Alexandre Martin.

Presque toutes les villes importantes de la Suisse, ont des *Museums* ou Cercles de lecture, ouverts comme la société de Genève à tous les nationaux et étrangers sans distinction d'opinion et de croyance comme de nationalité. A Fribourg, il a été question à plusieurs reprises de fondre les divers cercles en un seul et il est à regretter qu'il n'ait pas pu être donné suite à la fondation de ce *Museum* ou Cercle commun qui aurait favorisé le mouvement intellectuel. A Neuchâtel, il y a un Cercle de lecture vaste et spacieux pourvu de moyens d'instruction considérables pour une ville de 13,000 âmes, auquel il ne manque que de devenir un centre plus général et plus fréquenté,

VAUD. — La société protectrice des animaux, dont le Comité central siège à Rolle, poursuit ses utiles publications sous la présidence de M. F. Kau-pert, dont le nom connu rappelle les premiers efforts tentés pour l'introduction du chant populaire dans notre terre romande. Le Bulletin de janvier et février 1871 indique les cas de contravention à la loi protectrice des animaux qui ont fait l'objet de châtiments pécuniaires et de peines d'une autre nature comme la prison dans le canton d'Argovie, où l'on paraît avoir pris plus au sérieux la loi que dans d'autres cantons.

FRIBOURG. — L'*Ami du peuple* de ce canton, rédigé par des ecclésiastiques anonymes, a pris occasion de quelques lignes nécrologiques que l'*Educateur* a consacrées au vénérable doyen Probst, de Dorneck (canton de Soleure), pour faire un procès de tendance à son rédacteur en chef. L'expression d'*Eglise helvétique* dont ce dernier s'est servi (Voir page 187 de cette feuille) indigne le journal fribourgeois, qui paraît ignorer que l'expression d'*Eglise gallicane* a été de tout temps employée en France. Bossuet ne disait jamais autrement. Si l'*Ami* lisait les feuilles scolaires de l'Italie, de l'Autriche et de l'Espagne elle-même, il ne pourrait assez louer et admirer la réserve de l'*Educateur*. — Décidément ces messieurs sont en train d'élever une muraille de Chine autour du canton de Fribourg. Mais il est à prévoir qu'elle n'empêchera pas plus la circulation des idées que la grande muraille n'a arrêté l'invasion du Céleste Empire.

— La mort prématurée de M. Alfred Presset, l'instituteur de Courgevaux destitué pour cause politique, cause une très-pénible sensation. Il n'avait que 23 ans et il paraît que la mesure prise à son égard n'est pas étrangère à ce décès.

BERNE. — Le Conseil de l'école polytechnique, appréciant la solidité des études qu'on fait à l'école cantonale de Porrentruy, a décidé de mettre les élèves de cette école sur le même pied que ceux qui sortent des meilleures écoles de la Suisse allemande et qui entrent sans examen à l'Ecole polytechnique.

— La commune de Berne dépense annuellement pour les écoles 169,000 fr. dont 141,400 fr. pour le traitement de ses instituteurs. Depuis 1861, cette ville a construit 6 grands bâtiments, au prix de 593,000 fr. Le nombre des écoles primaires est de 67, dont 30 sont ouvertes aux deux sexes. Le nombre des élèves est de 3,110.

Il y a longtemps que notre feuille aurait dû le dire, mais nous attendions une correspondance du Jura, les inspecteurs d'écoles primaires pour tout le canton sont maintenant au nombre de 12 au lieu de 6. Ils ont des traitements qui varient de 300 à 2,800 et 3,200 francs. En ce qui con-

cerne le Jura, l'inspecteur des écoles de Bienne et Neuveville touchent 500 fr. Celui de Porrentruy, Délemont et Franches-Montagnes, 2,800 fr. Courtelary et Moutiers, détachés du Jura catholique, ont un inspecteur à 1,800 fr., je crois.

L'expérience fera voir ce qu'il faut penser de cette multiplicité d'inspecteurs *pris souvent sur place*, et s'occupant de bien d'autres choses. Le bon côté réel, comme le faisait observer la *Lehrer-Zeitung*, c'est que chaque école sera sûre de voir une fois ou l'autre l'inspecteur.

M. Fromaigeat, ancien inspecteur pour le Jura, conserve les trois districts catholiques : Porrentruy, Delémont, Franches-Montagnes.

L'inspectorat des deux districts de Courtelary et Moutiers est remis à **M. Mercerat**, instituteur à Créminal. Le district de Neuveville est placé sous le contrôle de **M. Landolt**, ancien professeur, aujourd'hui propriétaire à Neuveville. L'inspection des écoles secondaires est également confiée à ce dernier.

— Le 9 décembre dernier, un riche paysan de Lauperswyl, nommé Marolf entra dans la salle d'école et se mit à frapper le régent, parce qu'il avait puni son fils, petit vaurien et grand paresseux. L'instituteur étant d'une complexion délicate, il aurait pu en résulter bien du mal pour le pauvre homme, si l'institutrice et son mari n'étaient venus à son secours et n'eussent délogé l'agresseur. Il est à remarquer que l'instituteur de Lauperswyl est connu comme un homme doux et paisible, pendant que Marolf a la réputation d'un buveur et un chicaneur. « S'il y avait dit un « journal bernois, beaucoup de pères de famille de sa trempe, il faudrait « faire de chaque école un camp retranché. »

— A partir du 1^{er} juillet de cette année, il paraîtra à la librairie Dalp une Revue littéraire intitulée : *La Suisse illustrée*, destinée à servir d'organe central à la littérature nationale. Cette revue mensuelle comblera une lacune réelle et remplacera la *Suisse* que rédigeaient autrefois MM. Eckardt et Volmar. Nous faisons des vœux pour qu'elle réalise, mieux encore que cette dernière n'avait pu le faire, l'idéal d'un *organe vraiment central de la Suisse allemande*, où l'isolement est excessif et les individualités remarquables, si difficiles à réunir autour d'un même foyer.

— La commune des habitants de Berne a voté une allocation de 100,000 francs pour la construction d'une maison d'école, et par 103 voix contre 91.

ARCOVIE. — Le régime des Bourses existe dans ce canton. Il a été distribué pendant l'année 1870, 2,625 fr. à 19 élèves pauvres.

Les écoles de district sont au nombre de 23. L'école normale de Wettingen que dirige, comme on sait, l'aimable et habile pédagogue Franz Dula, de Lucerne, est mixte et compte autant d'élèves protestants que de catholiques. Il y en avait 62 l'année dernière.

La bibliothèque cantonale d'Aarau, une des plus riches de la Suisse, reçoit l'allocation annuelle de 3,523 fr. C'est plus que bien d'autres bibliothèques cantonales ou urbaines de cantons, cependant aussi aisés que celui d'Argovie. Sous ce rapport, Argovie mérite son nom de *Cultur Staat*, c'est-à-dire d'*État-modèle pour la civilisation*.

ZURICH. — A la fin de l'année dernière, on a fondé dans ce canton *une école normale évangélique* à Unter-strass. En annonçant l'ouverture de cet établissement, les fondateurs disent que *c'est la première école chrétienne qu'ait eue ce canton*. De telles expressions sont regrettables, parce qu'elles annoncent peu de support et provoquent la critique. Les écoles normales séparées sont ordinairement le résultat ou d'un penchant décidé à la dissidence ou de tendances rationalistes exclusives et contre lesquelles l'orthodoxie veut réagir. Avec un peu de respect pour les opinions contraires, on éviterait parfois cette concurrence et cet antagonisme qui ne sont pas toujours aussi salutaires qu'on veut bien le dire.

ST-GALL. — M. le pasteur Anghern, de Waldkirch, a eu l'heureuse et vraiment évangélique idée d'établir une cuisine économique pour les enfants qui viennent à l'école de localités éloignées. On sert à tous vers midi une bonne et substantielle soupe que les enfants qui ont de quoi payer paient 8 centimes et que les autres reçoivent gratis. La distribution se fait à l'école. Le nombre des enfants qui profitent de cette organisation va de 50 à 60.

— M. Frédéric de Tschoudi a publié une excellente histoire de la Maison des orphelins de ce canton. Celle de Winterthour a été écrite, comme on sait, par une autre plume autorisée, celle de M. Morf, ancien directeur d'Ecole normale et ancien directeur d'orphelins ou, comme disent les Allemands, *Waisenvater* « père des orphelins, » auquel on doit des notices sur Pestalozzi, où il ne se borne pas, comme tant d'autres, à répéter ce qu'on a dit avant lui.

PRUSSE. — *Berlin*. Le célèbre professeur Frédéric de Raumer, actuellement nonagénaire, a prié l'empereur-roi Guillaume de le décharger des fonctions de directeur de la *Société des bibliothèques populaires* qu'il dirigeait depuis 30 ans. L'impératrice la première et l'empereur lui-même, plus tard, ont répondu gracieusement au digne vieillard qu'ils acceptaient sa démission, mais en exprimant le désir de lui voir continuer sa sollicitude à

l'œuvre qu'il a contribué à mener à bien, ainsi que celle des cours publics M. de Raumer a tenu à donner la preuve de cette continuation, en fondant une nouvelle bibliothèque populaire qui s'ouvrira au printemps prochain.

AUTRICHE. — La dernière assemblée des instituteurs de l'Allemagne, qui a eu lieu à Vienne, avait décidé à une grande majorité, sous l'inspiration de M. le directeur Dittes, la séparation complète de l'enseignement religieux et de l'enseignement civil. Depuis lors, plusieurs protestations se sont fait entendre. Ce sont d'abord les théologiens protestants, même ceux qui appartiennent au christianisme libéral.

Des élèves de Disterweg se sont prononcés dans le même sens et ont publié leur manière de voir. Le 11 octobre dernier, une réunion d'instituteurs au nombre de 90 qui a eu lieu à Göttingue le 11 octobre dernier, a voté à l'unanimité une protestation contre la décision du congrès pédagogique de Vienne.

Les *Freieblätter* de Vienne auxquelles nous empruntons ces faits et qui sont favorables à l'opinion de M. Dittes, font observer que les libéraux ont voté comme les conservateurs sur la proposition de M. Juttien, directeur d'écoles à *Einbeck* et qui est un adversaire des régulatives prussiennes.

La rédaction de la *Gazette générale scolaire*, qui paraît à Heidelberg, se prononce également contre la décision de Vienne.

— Le 6 septembre dernier, une gouvernante ou institutrice a été condamnée à 6 mois de détention pour escroquerie. La malheureuse, dont le nom paraît indiquer une origine lucernoise, avait occupé une place dans la maison du comte Andrassi et dans celle du baron Merckheim. A la suite de circonstances sur lesquelles elle a gardé le silence devant le tribunal, elle a été amenée à quitter la Hongrie pour se rendre à Vienne. Après un séjour de quelque temps dans l'auberge de l'*Etoile rouge*, ayant fait en vain tous ses efforts pour trouver une place et se trouvant à bout de ressources, la pauvre fille imagina de se faire passer pour une riche boulangère et engagea des ouvriers. Mais l'affaire ne réussit pas, faute d'argent, et c'est à la suite de cette tentative infructueuse que la pauvre gouvernante tomba entre les mains de la justice. S'il eût existé à Vienne une Société de secours mutuels entre instituteurs et institutrices, l'infortunée gouvernante eût été sauvée. Il doit cependant y avoir à Vienne une Société suisse de bienfaisance. « Il est bien à désirer, dit le journal viennois auquel nous empruntons ces lignes, que la Société qui est à la veille de se former, prévienne des cas de ce genre, qui ne sont pas sans exemple dans la capitale de l'Autriche où les placeurs et placeuses ne font pas défaut, mais se comportent en *vraies sangsues* à l'endroit de leurs compatriotes dans l'adversité. » (*Freien pädagogischen Blätter.*)

HONGRIE. — Il paraît que la législation scolaire dont on a fait honneur à M. Cötvös, ministre de l'Instruction publique, mort cette année, et dont nous avons parlé avec éloge, n'est qu'un leurre. On a commis en Hongrie comme en Espagne la faute grave d'abandonner les intérêts de l'instruction publique aux autorités locales. Les instituteurs y sont tombés à l'état de *parias communaux*. Aussi une foule d'instituteurs ont abandonné leur vocation. Le gouvernement, au lieu de venir en aide au corps enseignant, a encore empiré la situation. L'influence de l'Eglise n'a pas été plus heureuse.

La mort de M. Cötvös n'en est pas moins regardée par une partie du corps enseignant hongrois comme une grande perte. L'un d'eux lui a consacré dernièrement, dans les *Feuilles pédagogiques de Vienne*, un article nécrologique dans lequel il le compare hyperboliquement à Franklin, Burke, le grand orateur anglais, Lafayette (*sic*) et à Goethe, peut-être parce que le baron magyare a traduit un des écrits de cet homme de génie. M. Cötvös a certainement rendu de grands services à son pays comme patriote, orateur, écrivain et même comme ministre. Mais l'exagération gâte tout.

GRANDE-BRETAGNE. — Ce pays, où pendant si longtemps l'instruction publique a été complètement soustraite à l'influence gouvernementale et entièrement abandonnée à l'action privée des individus et des sociétés, fait de grands pas dans la voie opposée, sous l'influence des idées allemandes. Le journal scientifique intitulé : *Nature*, nous apprend que l'Angleterre aura bientôt un ministère de l'instruction publique, sous le contrôle duquel seront placées les écoles, y compris l'enseignement des sciences naturelles, des beaux-arts et de la musique. Or, comme les changements de ministère pourraient être nuisibles à la bonne marche de l'éducation populaire et à l'établissement d'un système régulier et durable, un sous-secrétaire d'Etat permanent soignera les affaires scolaires.

L'un des grands promoteurs de cette réforme, M. Hepworth Dixon, connu par ses voyages, a affirmé dans plusieurs réunions et meetings qu'il y avait à Londres 200,000 enfants sans instruction, et 2 millions dans toute l'Angleterre, non compris l'Ecosse et l'Irlande; or, il résulte des calculs de M. Dixon qu'un enfant sans instruction coûte au Royaume-Uni cinq fois plus qu'un enfant auquel on donnerait l'instruction. Membre de l'Eglise anglicane et de la haute Eglise, M. Dixon n'est pas partisan de la suppression de l'enseignement religieux à l'école. Mais il demande qu'on lise la Bible sans commentaire, en laissant libres les parents de faire assister leurs enfants à cette lecture ou non.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET